

Abonnement au service d'eau potable

Attention, ce formulaire doit nous être retourné complété et signé, accompagné des pièces justificatives pour être validé :

Pièces à joindre obligatoirement pièce d'identité contrat location ou acte propriété ou état des lieux

Particulier

Société

Collectivité

N° SIRET (obligatoire) :

Je soussigné(e),

Mlle Mme M NOM : Prénom :

Téléphone : Mail :

Agissant en tant que : Locataire Propriétaire

Adresse de branchement :

Code Postal : Commune :

Pays :

Adresse de facturation (si différente) :

Code Postal : Commune :

Pays :

Coordonnées du propriétaire (si vous êtes locataire) :

Code Postal : Commune : Appt :

Pays : Téléphone : Mail :

Date d'arrivée : _ _ / _ _ / _ _

Index..... m³ (relevé au compteur le jour de l'arrivée)

Ne pas tenir compte des chiffres en rouge

Usage de l'eau potable :

Domestique

Non domestique (commerce, associations, etc)

Agricole

Arrosage/jardin

Utilisation d'autres sources d'alimentation en eau : Non Oui : Puits / Forage / Réutilisation d'eaux de pluie

Coordonnées de l'ancien locataire/propriétaire (si connues) :

Mlle Mme M NOM : Prénom :

Je m'engage à me conformer aux prescriptions du Règlement de Service de l'eau potable (exemplaires remis à la demande et disponibles au Syndicat) et à répondre du paiement des factures aussi longtemps que le présent contrat n'aura pas été résilié par écrit.

Fait à

Le

Signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)

Document complété à transmettre à :

SERF 3, rue du Châtelet 36220 FONTGOMBAULT

Téléphone : 02 54 37 29 21 E-mail : contact@eauxdefontgombault.fr

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent auprès du Syndicat des Eaux de la Région de Fontgombault.

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat, sans donner de motif, dans un délai de 14 jours, à compter du jour de la conclusion du contrat. Pour exercer le droit de rétractation, vous devez notifier votre décision de rétractation du présent contrat au distributeur d'eau au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique aux coordonnées indiquées dans le contrat).

Selon l'article L.211-3 du code de la consommation : « Lors de la conclusion de tout contrat écrit, le consommateur est informé par le professionnel de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à la procédure de médiation de la consommation dans les conditions prévues au titre I du livre VI. ». Si votre litige n'a pas pu être résolu par notre service, vous pouvez faire appel au Médiateur de l'eau www.mediation-eau.fr.